

PIECES A FOURNIR :

- Photocopie du diplôme de MNS ou du BEESAN ou de BPJEPS natation
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport,)
- Photocopie du dernier CAEP MNS
- une photocopie du certificat de compétences « premiers secours en équipe de niveau 1 » ou son équivalent (obligation d'être à jour de sa formation continue PSE1)
- Un chèque d'un montant de 175 €** à l'ordre de l'**association SUBCAYMAN** pour participation aux frais pédagogiques
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur (demi format : 161mmx229mm), libellées à l'adresse du candidat.
- Certificat médical rédigé selon le modèle type ci-joint, daté de moins de trois mois à la date du stage.
- Une demande d'inscription sur papier libre

PROCÉDURE D'INSCRIPTION :

- Les dossiers d'inscription doivent être déposés **au plus tard le vendredi 25 mars 2022** à :
Association SUBCAYMAN, 8 rue Nicolas GUILLEN 97310 KOUROU
- L'effectif maximal par stage est fixé réglementairement à 15 personnes.
- Les dossiers sont traités par ordre d'arrivée
- L'inscription du candidat ne sera effective qu'à réception de toutes les pièces demandées.**

Fait à, le.....Signature du candidat

CERTIFICAT MEDICAL

Exigé pour tout(e) candidat(e) à la formation du Brevet d'état d'éducateur sportif du premier degré Option : ACTIVITES DE LA NATATION, ainsi qu'au stage d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur (C.A.E.P. M.N.S.)

Je, soussigné,, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour

M. /Mme et avoir constaté qu'il/elle ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique ainsi qu'à la surveillance des usagers d'un établissement de natation.

Ce sujet présente en particulier une intégrité fonctionnelle des membres supérieurs et inférieurs lui permettant :

- D'effectuer un sauvetage en utilisant les techniques de prises de dégagement.
- De transporter la victime dans l'eau et hors de l'eau.
- De pratiquer seul les gestes de massage cardiaque externe et la ventilation artificielle.
- Une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres (prothèse auditive tolérée) et une acuité visuelle conforme aux exigences suivantes :

ACUITE VISUELLE

- Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément sans que celle-ci soit inférieure à 1/10 pour chaque œil.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

- Cas particulier :

Dans le cas particulier d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10.

- Avec correction :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10).

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

- Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 10/10 pour l'autre œil corrigé.

La vision nulle à un œil (énucléation par exemple) est une contre-indication.

Fait à _____, le _____
(Signature et cachet du médecin)

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS

○ **Prière de vous munir des matériels suivants :**

- Nécessaire de prise de notes.
- Palmes, short et tee-shirt pour les épreuves de natation

○ **Fournir à l'ouverture du stage :**

- Le certificat médical si non fourni dans le dossier, (modèle dans le dossier d'inscription).

Une attestation de présence ainsi qu'un reçu pourront vous être délivrés à l'issue du stage.

IMPORTANT : toute prise en charge financière par une structure devra faire l'objet d'une **convention de stage**, qui sera fournie en même temps que le dossier d'inscription (document inclus dans ce dossier). Si la convention ne peut pas être fournie à ce moment-là, votre place ne sera retenue que si vous fournissez, à la place de la convention, **un chèque de 175 € libellé à l'ordre de L'ASSOCIATION SUBCAYMAN**. Ce chèque ne sera encaissé qu'à l'issue du stage, si la convention n'a toujours pas été fournie.

DOSSIER A RETOURNER **COMPLET** AVANT

LE 25 mars 2022 à l'adresse suivante:

Association SUBCAYMAN, 8 rue Nicolas GUILLEN 97310 KOUROU

Renseignements: Yves GODART, yves.godart@orange.fr, 06 94 26 54 25

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE